



# 'Innovation, véhicule d'efficacité 2011'

## Règlement du concours

### Principes généraux

- Ce concours est organisé par le **SPF Personnel et Organisation (SPF P&O)**.
- Il s'inscrit dans le contexte du séminaire 'Mieux, avec moins, ensemble, autrement : mission possible', destiné aux managers de l'administration fédérale, les 29 et 30 novembre 2011.
- Il récompense des **propositions, idées, initiatives ou projets relatifs à la recherche de nouvelles méthodes permettant à l'administration fédérale de fonctionner de manière plus efficace et durable.**

Les projets doivent viser un gain d'efficacité pour l'administration fédérale, tout en garantissant le maintien d'un service efficace et de qualité au public et/ou aux clients internes.

Les dossiers doivent s'inscrire dans une des **catégories** suivantes :

- **Qualité et efficacité des services** : améliorer la prestation de service aux clients internes ou externes
  - **Optimisation des services** : revoir le fonctionnement des organisations pour plus d'efficacité
  - **Innovation participative** : associer clients internes ou externes à la modernisation des services
  - **Culture et engagement** : développer l'agilité, l'engagement et la collaboration entre les membres du personnel fédéral
- Le concours s'adresse à **tous les membres de l'administration fédérale**. En sont exclus : les consultants permanents ou temporaires à l'organisation et les collaborateurs membres du jury. Les dossiers peuvent être introduits par une **équipe** (de 2 à 5 membres) ou un **individu**.
  - Le projet lauréat se verra offrir une **analyse approfondie de faisabilité et d'impact et sera soutenu par l'ensemble des managers de l'administration fédérale**. Le SPF P&O prendra contact avec le lauréat pour définir le suivi qui sera donné au projet.
  - Le jury examine et sélectionne les dossiers. Ses décisions ne font l'objet d'aucun recours.

## Remise du prix

Le Prix 'Innovation, véhicule d'efficience 2011' sera remis le **mardi 29 novembre 2011** à Ostende.

## Inscription

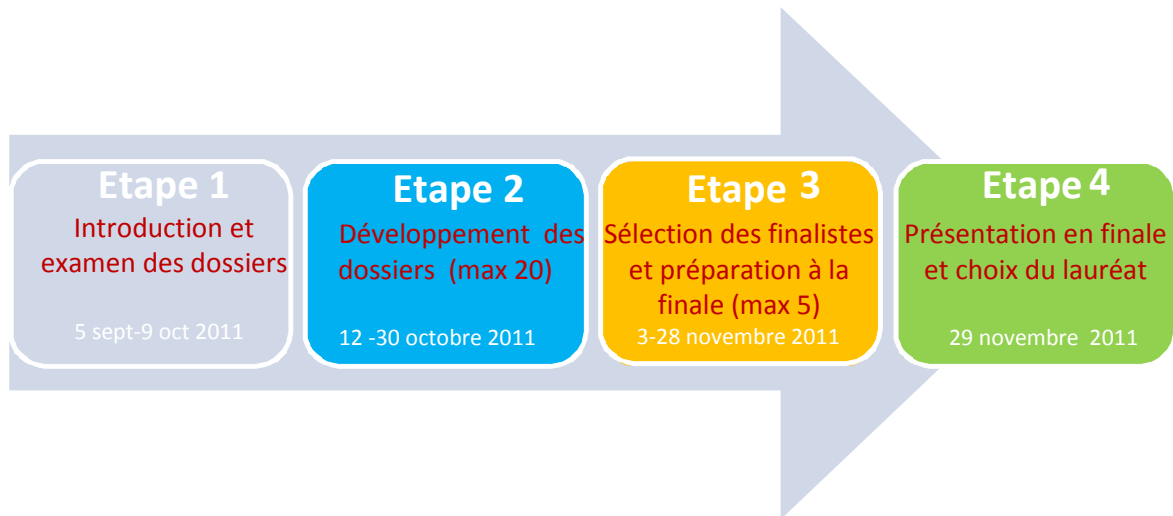
- Les participants peuvent introduire leur candidature dans la catégorie de leur choix.
- L'inscription est gratuite.
- Le dossier d'inscription est disponible via [www.fedweb.belgium.be](http://www.fedweb.belgium.be)
- Les dossiers doivent être enregistrés **au plus tard pour le 9 octobre 2011 à minuit.**

## Jury

- Le jury 2011 est composé de représentants du SPF P&O, de représentants des organisations fédérales et d'experts issus du monde académique ou de la pratique.
- Le choix du gagnant final est soumis au **vote des managers** de l'administration fédérale.

## Déroulement du concours

- Le concours se déroule en **quatre étapes.**



### ⇒ Étape 1 : introduction et examen des dossiers

- Les dossiers sont introduits pour le **9 octobre 2011** au plus tard. Le dossier à remplir se trouve sur Fedweb et est à renvoyer par email à [mission.possible@p-o.belgium.be](mailto:mission.possible@p-o.belgium.be)
- Le jury analyse les dossiers introduits à la lumière des éléments suivants
  - ⇒ le contexte du projet
  - ⇒ son idée maitresse

- ⇒ les leviers de transformation à mobiliser
  - ⇒ l'impact attendu
  - ⇒ les investissements et économies découlant du projet
  - ⇒ la transférabilité du projet
- Il sélectionne les **20 dossiers** (maximum) qui accèdent à l'étape 2
  - Le jury informe par mail les équipes/individus de la suite réservée à leur dossier au plus tard le 11 octobre 2011.

## ⇒ Etape 2 : développement des dossiers en vue de leur sélection à la finale

- Du 12 au 30 octobre 2011 inclus, les candidats retenus **complètent les informations** relatives à leur projet. Il s'agit d'éléments le précisant, à publier en français ou en néerlandais, sous quelle que forme que ce soit (texte, vidéo, son, infographie, ...).
- Le SPF P&O met à leur disposition un **espace de travail** sur une plateforme collaborative qu'ils devront animer, d'une part, en publiant régulièrement des informations complémentaires sur leur projet et sur son avancement et, d'autre part, en répondant aux questions et remarques du jury.
- Un **document de synthèse** validant le projet est chargé sur la plateforme par le coordinateur du projet et confirmé par mail ([mission.possible@p-o.belgium.be](mailto:mission.possible@p-o.belgium.be)) au plus tard le 30 octobre 2011.

## ⇒ Etape 3 : sélection des finalistes et préparation de leur présentation finale

- Début novembre, le **jury sélectionne les 5 dossiers** (maximum) qui accèdent à la finale sur base des éléments suivants:
  - ⇒ Implication dans l'animation de l'espace de travail
  - ⇒ Intérêt des contenus publiés au regard du projet
  - ⇒ Pertinence de la problématique
  - ⇒ Originalité de la solution proposée
  - ⇒ Cohérence globale
  - ⇒ Viabilité (ressources et moyens)
  - ⇒ Créativité
  - ⇒ Impact sur le fédéral et le citoyen
- Le jury informe tous les responsables de projets, par mail, de **la suite donnée** à leur dossier.
- Les finalistes sont invités à un **demi-jour de travail**, au SPF P&O. Cette séance est consacrée à des rendez-vous avec des experts permettant d'améliorer la présentation et la validation de leur projet. Les candidats qui le souhaitent peuvent être accompagnés par leur sponsor.
- Les frais liés à la présentation et la validation d'un projet sont à charge de l'organisation candidate.

## ⇒ Etape 4 : présentation en finale et choix du lauréat

- Les coordinateurs des projets sélectionnés sont invités à les **présenter**, pendant une dizaine de minutes, le 29 novembre 2011, lors du séminaire 'Mission possible' réunissant à Ostende le management de l'administration fédérale.
- Les frais d'accueil du coordinateur de projet à la finale d'Ostende sont à charge du SPF P&O.
- Le **projet gagnant est désigné par le vote des managers présents au séminaire**. Le projet qui remporte le plus grand nombre de votes, est déclaré lauréat du prix.

## Divers

- Les candidats s'engagent à respecter la législation en vigueur, notamment celle relative aux droits d'auteur.
- Les candidats s'engagent sur l'honneur à ne proposer que des créations originales et libres de tout droit.
- En participant au concours, les candidats acceptent que le SPF P&O utilise dans sa communication leurs noms, prénoms et photographies, ainsi que tout document ou enregistrement audiovisuel réalisé durant le déroulement du concours, sans que cela ne leur confère une quelconque rémunération, droit ou avantage.

## Informations

- Par mail à l'adresse : [mission.possible@p-o.belgium.be](mailto:mission.possible@p-o.belgium.be)